

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Mars 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	23
représentés	3
votants	26
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	26
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoint), Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrive à 19h13), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Nicolas DEVAUX, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET  
Joël MOUREAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC  
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX

Absente : Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Marie-Line LANG JANOD

Convocation : 25 février 2022

n° 23

Objet : Participation financière de la ville de Poligny pour un branchement sur réseau d'assainissement collectif situé sur le domaine public : propriété Fruchon

VU la délibération en date du 22 septembre 2017, dans laquelle le Conseil Municipal a modifié la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2015 en plafonnant à 1 000 € TTC la participation communale au raccordement au réseau d'assainissement d'une personne privée ou publique, pour la partie située sous le domaine public uniquement, et à modifié l'article 12 du règlement assainissement au chapitre "Paiement des frais d'établissement des branchements » ainsi qu'il suit :

" Toute installation d'un branchement, qu'il intéresse les eaux usées ou les eaux pluviales, donne lieu au paiement du coût par le demandeur, au vu d'un devis accepté par la Collectivité - service de l'assainissement. La commune participe à hauteur de 50 % du montant des travaux de branchement au réseau d'assainissement d'une personne privée ou publique, pour la partie située sous le domaine public uniquement, hors travaux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune. Ladite participation communale est plafonnée à 1 000 € TTC maximum. "

VU la note de synthèse n° 2022-20 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 4 mars 2022,

VU l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme, forêt » réuni le 24 février 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT que Monsieur FRUCHON Xavier, propriétaire du bâtiment sis 15 rue Jean Weber, sur la parcelle référence cadastrale section AO n° 430 qui à ce jour est desservie par un assainissement autonome. Cette parcelle étant raccordable au réseau d'assainissement collectif de la rue Jean Weber, et ces travaux de raccordement sont estimés à 2 151,20 € HT par la société LOCATELLI XAVIER TP pour ce qui concerne les travaux sur domaine public.

.../. 2 –

CONSIDERANT que cette parcelle est raccordable au réseau d'assainissement collectif de la rue Jean Weber,

CONSIDERANT que ces travaux de raccordement sont estimés à 2 151.20 € HT par la société LOCATELLI XAVIER TP pour ce qui concerne les travaux sur domaine public,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
à l'unanimité des voix,

APPROUVE la participation financière de la ville de Poligny aux travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement du logement situé sur la parcelle cadastrée AO n° 430, propriété de Monsieur FRUCHON Xavier et FIXE cette participation à 50 % du coût de raccordement plafonnée à 1 000 € soit une participation de 1 000 € TTC à verser à Monsieur FRUCHON Xavier, conformément à la délibération du 22 décembre 2017.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



  
Dominique BONNET



**LOCATELLI XAVIER T.P.**  
**ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS**  
**31 BIS RUE REPOUTOT**  
**39800 - AUMONT**  
**Siret : 45337682400034**

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le **DEVIS**



ID : 039-213904345-20220304-23\_FRUCHON-DE

Date : 24/01/2022

N° client : CLT00000577

Devis valable jusqu'au  
25/03/2022

Tél. : 06.87.03.29.99  
Email : locatellitp@orange.fr

**Monsieur Xavier Fruchon**

rue Jean Weber  
39800 Poligny

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
<b>Domaine public</b>					
Signalisation du chantier	1,00	Forfait	120,00 €	120,00 €	10,00%
Terrassement en pleine masse à l emplacement du branchement y compris évacuation des terres.	1,00	Forfait	1 300,00 €	1 300,00 €	10,00%
Raccordement sur réseaux communale	1,00	Forfait	180,00 €	180,00 €	10,00%
Fourniture et mise en place de PVC Ø 125.	6,00	ml	17,60 €	105,60 €	10,00%
Fourniture et mise en place de regard compris tampon fonte	1,00	Forfait	225,00 €	225,00 €	10,00%
Fourniture et mise en place de pierre 0/31.5 compacté .	12,00	M3	28,60 €	343,20 €	10,00%
Réfection de la chaussé	1,00	Forfait	280,00 €	280,00 €	10,00%
<b>Partie Privé</b>					
Terrassement en tranchée du regard a la sortie EU de la Maison .	1,00	Forfait	680,00 €	680,00 €	10,00%
Fourniture et mise en place de PVC Ø 100, enrobé en gravier .	15,00	ml	16,30 €	244,50 €	10,00%
Fourniture et mise en place de regard 30/30 avec tampon fonte	1,00		195,00 €	195,00 €	10,00%
Remise en place des terres du terrassement.	1,00	Forfait	380,00 €	380,00 €	10,00%

Devis gratuit



**LOCATELLI XAVIER T.P.**  
**ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS**  
**31 BIS RUE REPOUTOT**  
**39800 - AUMONT**  
**Siret : 45337682400034**

Tél. : 06.87.03.29.99  
Email : locatellitp@orange.fr

Envoyé en préfecture le 28/03/2022  
Reçu en préfecture le 28/03/2022  
Affiché le **DEVIS**   
ID : 039-213904345-20220304-231 FRUCHON-DE

Date : 24/01/2022  
N° client : CLT00000577  
Devis valable jusqu'au  
25/03/2022

**Monsieur Xavier Fruchon**

rue Jean Weber  
39800 Poligny

Détail de la TVA				Total HT	4 053,30 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	405,33 €
Réduite	4 053,30 €	10,00%	405,33 €	<b>Total TTC</b>	<b>4 458,63 €</b>

**Règlement** Chèque  
**Echéance(s)**

**Bon pour accord**

Date et signature

**Coordonnées bancaires**

**Nom** BANQUE POPULAIRE  
**IBAN** FR76 1080 7000 1712 1215 9850 747  
**BIC** CCBPFRPPDJN